

### Les grèves de Carmaux (août 1893).

J'ai dit plus haut que la grève d'un jour de 1891 avait suscité un élan décisif pour le parti socialiste de Carmaux, avec l'idée préconçue de s'emparer de la mairie. En effet, aux élections de 1892, il présenta une liste à laquelle les autres partis ne firent pas d'opposition, mais avec l'espoir que les ouvriers seraient incapables de diriger les affaires municipales, que la discorde entre nous amènerait la démission du Conseil municipal. Seulement, ils avaient compté sans moi qui avait été élu maire.

Les élections furent précédées par des cortèges d'ouvriers qui sillonnaient les rues de Carmaux, en chantant des chansons composées pour la circonstance dont le refrain de l'une était le suivant :

Socialistes carmausins, socialistes carmausins,  
Saluons tous l'ami Baudin, saluons tous l'ami Baudin,  
Ce savant député du Parti avancé  
Ce révolutionnaire, vive le son, vive le son  
Ce révolutionnaire, vive le son du canon !

suivi de la *Carmagnole* et du *Ca ira*...

Une autre qui avait pour refrain :

Aux urnes, Carmausins ! Le jour du 1er Mai s'avance  
Pour notre bien et pour la France  
Dedans Carmaux, pauvres aristos  
On va vous rayer de la liste  
Place aux socialistes  
Car l'homme noir  
Veut monter au pouvoir  
Plan, rataplan, rataplan !  
Le drapeau rouge en avant  
Pour notre bien et pour la France ! [...]

Ces élections furent à l'origine de la grève incomparable des ouvriers mineurs après les élections au Conseil d'arrondissement qui eurent lieu fin août où je battis M. Cabot, docteur-médecin à Carmaux, candidat du marquis et réactionnaire de marque à 1.000 voix de majorité. Les ouvriers mineurs, même les derniers embauchés, dont les promesses non tenues avaient dessillé les yeux, votèrent contre lui. Après mon élection de maire, il fut convenu que je continuerais à travailler et que la mairie me rembourserait le prix seulement des journées perdues, nécessaires à l'administration de la commune.

Après les élections municipales, M. Humblot me mit en demeure de choisir entre mes fonctions de maire ou d'ouvrier de la Compagnie. Il en coûtait à la Mine qu'un ouvrier sous ses ordres fut maire et d'aller lui tirer le chapeau, quand les circonstances le voudraient. Je n'acceptai ni l'un ni l'autre et je répondis à M. Humblot que lorsque j'aurais besoin de perdre des journées pour remplir mes fonctions de maire, je ne m'absenterais du travail qu'après avoir régulièrement demandé la permission. Cela alla ainsi jusqu'aux élections au conseil d'arrondissement.

Au moment des élections, j'étais absent du travail pour cause de maladie et je fis connaître aux camarades que, dans cette situation, je ne pourrais nullement m'occuper de ces élections, mais je fus choisi quand même pour candidat et elles se firent sans que j'y prenne une part active. Le lendemain

du scrutin qui m'avait été favorable, je me présentai au travail avec un bon régulier du Dr Revellat. Je remis ce bon à M. Julien, chef d'atelier, qui s'empressa de téléphoner à la Direction. Comme réponse M. Julien me fit comprendre qu'il n'y avait plus de travail pour moi. M. Julien m'avait laissé mon bon de maladie sur son bureau, je repris ce bon et le conservai.

Le dimanche suivant mon renvoi, je convoquai l'Assemblée générale de la Chambre syndicale pour lui faire part de mon renvoi, en disant à mes camarades de me laisser livré à mon sort, que je me débrouillerais. Mais les camarades n'entendirent pas de cette oreille et ils décidèrent de nommer une commission pour aller à la Direction demander ma réintégration. La commission ne fut pas reçue et retourna de suite pour en faire part à l'Assemblée. La commission fut maintenue avec mission de se présenter de nouveau à la Direction après l'intervention des ouvriers Bruneau et Galonnier qui étaient très surexcités.

Les ouvriers se formèrent en cortège pour accompagner la délégation et faire, au préalable, une démonstration dans les rues de Carmaux. Mais auparavant j'avais invité les camarades au calme parce que je sentais les responsabilités qui m'incombaient comme maire et je me rendis à Sainte-Cécile où j'habitais alors. La situation me préoccupait et en passant devant l'avenue de Monestiès, je jetai un regard du côté du bureau des mines et n'entendis aucun bruit, je poursuivis mon chemin. Mais à peine étais-je arrivé chez moi qu'un messenger arrivait pour me faire connaître que les ouvriers avaient envahi la maison du directeur. [...] La chambre était pleine d'ouvriers furieux qui, à grands coups de pied, voulaient enfoncer la porte. Avec le maréchal des logis, nous fîmes l'impossible pour les en empêcher et, comme à ce moment-là, j'étais plus robuste qu'au moment où j'écris ces lignes, je prenais les camarades corps à corps pour les empêcher d'arriver à faire voler la porte en éclats. Mais, malgré mes bousculades, ils arrivèrent à défoncer le panneau du bas de la porte et crièrent : « Il est ici ! Il est ici ! » Alors, avec le maréchal des logis nous pénétrâmes dans le vestiaire où se tenait M. Humblot, face à la porte, et nous nous mîmes devant lui pour le protéger de la fureur des ouvriers qui, enragés, venaient essayer de s'en emparer. La situation devenait de plus en plus critique, ce que voyant, le maréchal des logis lui conseilla de donner sa démission. M. Humblot écouta le conseil et il la donna immédiatement. Alors, le calme se fit parmi les ouvriers, mais la situation fut tragique à un moment et, sans doute, sans ma présence et celle du maréchal des logis, il pouvait arriver ce qui arriva à Watrin à Decazeville. La situation était si critique que déjà un ouvrier s'aidant d'une glycine était arrivé à la fenêtre du vestiaire, il ne redescendit que sous la menace du revolver que lui présenta M. Humblot et des cris se faisaient déjà entendre : « Calvignac s'entend avec Humblot ! Calvignac s'entend avec Humblot ! », et ce fut à ce moment le plus critique des instants. Le calme revenu et les ouvriers étant sortis de la maison, j'étais resté dedans par prudence. [...]

La compagnie ayant refusé de me réintégrer, la grève fut décidée, grève populaire non seulement à Carmaux, mais dans toute la France, grève de défense des libertés d'opinion ; ce qui fut démontré par les nombreuses et considérables souscriptions qui furent envoyées de partout, même de l'étranger.

Baudin vint en permanence à Carmaux pour défendre les ouvriers, auquel se joignit Duc-Quercy qui avait déjà soutenu avec Basly la grève de Decazeville. Les ouvriers furent tenaces et vigilants et surent déjouer toutes les tentatives, sans la victoire complète. La Chambre des Députés était en vacances et il fallut attendre la rentrée pour porter l'affaire à la tribune. Les ouvriers mineurs soutenus par Baudin et Duc-Quercy se réunissaient fréquemment à la Chambre syndicale. Le gouvernement n'avait pas envoyé de la troupe, il s'était contenté d'envoyer des gendarmes qui faisaient des patrouilles nuit et jour pour protéger la liberté du travail, toujours la même rengaine. Quelques rencontres d'ouvriers grévistes avec ces patrouilles furent orageuses quelquefois. Je me souviens de l'une d'elles. Nous étions sur le chemin de la Grillatié avec Baudin, accompagnés d'autres ouvriers ; survinrent les gendarmes avec le capitaine en tête qui nous interpella et fit mine de nous disperser en

95 criant « crénom de Dieu ! » Alors Baudin se jeta à la tête du cheval, lui retourna le crénom de Dieu, revolver au poing. Ce geste calma le capitaine qui nous laissa tranquilles.

Un grand nombre de députés défilèrent à la tribune de la Chambre syndicale pour défendre les mineurs. Briand, Millerand, Clemenceau, Pelletan et tant d'autres vinrent à Carmaux.

100 A la rentrée de la Chambre (18 octobre 1892), Baudin interpella le gouvernement pour exposer les motifs de la grève et sa légitimité et demander au gouvernement comment il entendait la faire finir.

105 Le baron Reille monta à la tribune pour défendre la Compagnie mais, pendant son discours, Baudin fit passer de banc en banc des photographies de mon certificat de maladie délivré par le Dr Revellat, ainsi que celui de la nature de ma maladie. A la vue de ces photographies, les députés s'exclamèrent : « Oh ! C'en est trop » Et, devant leur indignation, Reille, interloqué, fut contraint d'accepter l'arbitrage de M. Loubet, alors président du Conseil des ministres. Les ouvriers acceptèrent aussi l'arbitrage et choisirent Millerand, Clemenceau et Pelletan comme arbitres pour les défendre devant Loubet.

110 L'arbitrage ne traîna pas en longueur ; Millerand, Clemenceau et Pelletan vinrent à Carmaux où ils s'expliquèrent en réunion des grévistes et retournèrent à Paris. Je fus ensuite appelé moi-même par le président Loubet. Je me présentai devant lui avec ma longue blouse noire, c'était alors mon pardessus, suivi de plus de trente journalistes qui m'accompagnèrent jusqu'au ministère de l'intérieur, où m'attendait le président Loubet. M. Loubet me reçut fort cordialement, lui assis dans un vaste bureau ministre, et moi en face de lui ; il me causa plutôt en qualité de maire qu'en qualité de président. La conversation fut empreinte de bonhomie et, après les explications nécessaires, je me retirai pour être de nouveau assailli par les journalistes qui désiraient connaître ce qui s'était passé au cours de cette entrevue. Je rentrai à Carmaux où j'attendis les événements.

115 Je fus ensuite appelé à Paris par les arbitres des ouvriers qui me reçurent dans un local de la Chambre des Députés. Les arbitres connaissaient la sentence que devait rendre Loubet. Cette sentence donnait complètement gain de cause aux ouvriers. Je devais être réintégré à mon travail et, après une rentrée, demander un congé pour remplir mes fonctions de maire, qui ne devait se terminer que quand ce mandat me serait retiré ; aucun renvoi ne serait opéré parmi les ouvriers. Clemenceau me fit signer une demande de congé avec promesse de me la rendre s'il y avait un changement. Mais le baron Reille était aussi au courant de la décision que devait rendre le président Loubet, le lendemain ; et, dans le courant de la nuit, il alla trouver Carnot, alors président de la République, pour lui demander de faire modifier la sentence. Cette pression s'exerça, puisque la sentence ne fut pas ce qu'elle devait être. La Compagnie des Mines fut ménagée par la sentence que rendit Loubet. Cette sentence était ainsi rendue : au lieu de rentrer au travail la tête haute, j'étais mis d'office en congé et quatre ouvriers étaient renvoyés, parmi lesquels Bruneau et Galonnier, mais que la Mine ferait embaucher de suite à Cagnac. Les ouvriers mineurs, mécontents de la sentence, voulaient continuer la grève. Alors les trois arbitres revinrent à Carmaux, pour les décider à reprendre le travail. Une réunion des grévistes fut convoquée à la Chambre syndicale où toute la foule des grévistes se rendit. Les arbitres insistèrent pour que cette reprise eut lieu aux conditions de la sentence car, du moment qu'ils avaient accepté l'arbitrage de Loubet, ils ne pouvaient refuser de l'accepter ensuite. La grève avait été longue, elle avait commencé au début du mois de septembre et nous étions vers la fin de décembre. Les ouvriers rentrèrent aux conditions de la sentence arbitrale, je fus mis en congé d'office et ce congé dura, la première fois, jusqu'à ma révocation de maire, les quatre ouvriers renvoyés furent, en effet, embauchés à la Mine de Cagnac.

140 « Mémoires d'un militant mineur: Jean-Baptiste Calvignac, maire de Carmaux », présenté par Rolande Treppe, *Le mouvement social*, n°43, avril-juin 1963, p. 130-135.